Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRETE

du 6 février 2026

Portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Gaston CHASSAIN, Vice-Président, dans le cadre de sa participation aux instances de l'association ACC GEMINI

N° 27840

Le Président de Limoges Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-9;

VU les délibérations n°2 et n°4 du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 8 juillet 2020 concernant l'élection du Président et des Vice-Présidents;

VU la délibération n°18.2 du conseil communautaire du 17 décembre 2025 relative à la création d'une personne morale organisatrice sous forme associative dans le cadre du projet d'autoconsommation collective à l'Espace innovation électronique hyperfréquence et photonique de Limoges Métropole;

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de l'administration et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les Vice-Présidents;

ARRETE

ARTICLE 1 : **Monsieur Gaston CHASSAIN**, en qualité de Vice-Président, est délégué par le présent arrêté pour représenter le Président de Limoges Métropole au sein des instances de l'association ACC GEMINI dans le cadre du projet d'autoconsommation collective à l'Espace innovation électronique hyperfréquence et photonique de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Gaston CHASSAIN** pour tous les documents et décisions se rapportant aux fonctions indiquées à l'article précédent.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 17/02/2026

Président

Publié le mardi 17 février 2026

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès des personnes intéressées.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'accomplissement des formalités de publicité.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à M Gaston Chassain, Vice Président, dans le cadre de sa participation aux instances de l'association ACC GEMINI

1 DOCUMENT - *Publié le 17 Février 2026*

27840.pdf
(.pdf, 156,6 Ko)

TÉLÉCHARGER